

Metz - Justice Deux braquages avortés à Guénange et Fameck jugés aux assises

Vu 2064 fois

Le 13/06/2018 à 17:06



Photo HD A Guénange, c'est le DAB de la Société générale qui avait été ciblé par les malfrats. Photo RL

De son ouverture, mardi à Metz, et jusqu'à son épilogue vendredi, le procès de Roland Alexis, Dialla Fofana et Steve Deron sera celui d'un double échec. Au moins pour les deux premiers, accusés d'avoir jeté une voiture bélier à Guénange contre l'agence de la Société générale et le local de son distributeur automatique de billets, le 11 septembre 2014, puis d'avoir attaqué le magasin Leclerc de Fameck pour se faire remettre le contenu du coffre, le 25 avril 2015. Hasard des mots, une expression empruntée à Hergé dans l'album L'Oreille cassée résume l'action de ces trois hommes : « Caramba, encore raté », disent deux hommes de main qui foirent tous leurs attentats contre Tintin.

Pris dans les fils des écoutes, pointés sur la carte de France des relais téléphonique qui bornent leurs déplacements, ces trois parisiens nient toute implication dans ces deux dossiers dont les victimes gardent le traumatisme des images impressionnantes. Difficile pour l'employé chargé du distributeur de billet d'oublier cette voiture projetée contre le rideau de fer de la banque et son incendie dans les secondes suivantes. Délicat aussi pour le vigile de Leclerc d'effacer l'image du pétard qui l'a menacé.

Ces trois parisiens ne sont pas des débutants. Leurs casiers attestent une délinquance experte et une expérience de la bande organisée. Des détails gênants, comme l'ADN d'Alexis retrouvé sur une voiture utilisée par l'équipe ne semble pas désarçonner le quadra au profil de demi de mêlée comme ses comparses.

Si Deron reconnaît le vol d'une voiture utilisée sur l'un des coups, il limite sa complicité à cette seule fourniture de moyens. Quant à ses deux copains, ils surfent sur un élément particulier : personne, à Guénange comme à Fameck, n'a pu voir un seul visage. Personne n'est donc capable d'affirmer que derrière les masques portés par les auteurs se trouvait bien l'un ou l'autre des accusés. C'est une de leurs armes dans ce dossier qui les a menés dans le box principalement sur des constatations techniques.

Frédéric CLAUSSE